



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
MERCREDI 28 septembre 2022
Salle des Fêtes de Provence**

A l'attention des communes membres de l'ACRG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Philippe Humbert

Dans sa séance du 28 septembre 2022,

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant
que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'accepter le préavis 03-2022** relatif au budget 2023 de l'ACRG tel que présenté, avec
l'amendement suivant :

« La tarification du prix « pâturages » est augmentée de frs 1.83 à frs 2.83 le m3 au lieu de
Frs 3.66 (soit environ frs 5'000 de moins).

Le poste 811.4351 « vente eau ACRG » est ramené à frs 708'000 et le poste 811.4800
« Prélèvement sur fonds de réserve » porté à frs 197'900.

L'augmentation est ainsi :

- de frs 11.00 par habitant et frs 0,52 par m3 pour la consommation
- de frs 1.00 pour les pâturages et
- de frs 1.66 pour l'EIESP (frs 1.00 pour l'eau et frs 0.66 pour les infrastructures ».

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'ACRG, le 28 septembre 2022

**ASSOCIATION À BUTS MULTIPLES
DES COMMUNES DE LA RÉGION DE GRANDSON**

le Président

la Secrétaire

Philippe Humbert

Virginie Lénart